

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 juillet 2013

L'an deux mil treize, le 22 juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 19 juillet 2013 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

ETAIENT PRESENTS : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHÉ, MMES ANNIE GOTTE, EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, M. MICHEL AIMEUR, MME NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, MME NATHALIE ANDREOLETTI, M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. HUBERT DULIEU qui a donné procuration à M. ALAIN MARTET, MONSIEUR ALAIN IMARD qui a donné procuration à M. JEAN MATHÉ, M. JEAN-PIERRE BERCCQ qui a donné procuration à M. CYRIL SARRON, MME CLAUDINE BIGEARD qui a donné procuration à MME EVELYNE BREDILLET, MME SYLVIE CHASTRUSSE qui a donné procuration à MME ANNIE GOTTE.

ETAIENT ABSENTS : MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, M. GERARD BEURET, MMES CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, M. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE, M. VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE CHAIX, LILIANE ROUSSELET.

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Hélène BOUCHET, par 17 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 abstention, est élue secrétaire de séance.

B) OPERATIONS PRELIMINAIRES

POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2013

Outre les remarques de M. Vincent DANCOURT lors de la séance du 17 juillet 2013, aucune modification n'est demandée.

Le compte-rendu est approuvé par 16 voix pour dont 5 pouvoirs et 2 abstentions.

POINT N° 2 – COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

1) COMMISSIONS CONJOINTES : COMMISSION SPORT ET MANIFESTATIONS SPORTIVES + EXPRESSIONS ARTISTIQUES, MANIFESTATIONS FESTIVES, GESTION DES SALLES COMMUNALES DU 20 JUIN 2013 A 17H00.

M. le Maire présente le compte rendu de commission.

2) COMMISSION TRAVAUX, PRESERVATION DU PATRIMOINE DU 25 JUIN 2013 A 17H30.

M. le Maire présente le compte rendu de commission.

C) DECISIONS

POINT N° 3 – REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SPORTIVE PERCEPTION DE L'IFTS

M. Alain MARTET rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2004, le Conseil municipal avait statué sur le régime indemnitaire applicable aux filières : administrative, animation, culturelle, sportive, technique, police, sanitaire et sociale, et précisé les coefficients, les modalités et les conditions de versement des primes et des indemnités. Concernant la filière sportive, la perception de l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) n'avait pas été votée car les agents municipaux concernés (Educateur des SPS) ne pouvaient prétendre au versement de cette indemnité en raison de leur échelon dans le grade.

Il est maintenant proposé que ces agents puissent bénéficier de cette indemnité à l'instar de leurs collègues de la filière administrative dont le montant maximal annuel au 01 juillet 2013 est de 857,82 € pouvant être multiplié par un coefficient compris entre 0 et 8.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE que les agents de la filière sportive peuvent bénéficier de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires lorsqu'ils réunissent les conditions nécessaires, de grade et d'échelon, prévues par le statut de la Fonction publique territoriale.

POINT N° 4 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2012

M. le Maire présente les documents préparés par M. Hubert DULIEU pour la séance du 17 juillet 2013 (séance reportée faute de quorum).

M. le Maire indique par ailleurs que la synthèse des rapports annuels 2012 élaborés par la Lyonnaise des Eaux, délégataire, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est consultable en Mairie.

M. Jean MATHÉ précise à nouveau que l'eau vendue aux communes extérieures ne figure pas sur notre compte de consommation.

Le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance des rapports du Maire qui sont tenus à la disposition du public en Mairie.

POINTS N° 5 – DELEGATIONS AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation au Maire et aux délibérations des 2 avril et 24 juin 2008, le rapport d'examen des offres des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) est communiqué aux Conseillers Municipaux :

- N° 13-05 - Modernisation de la production d'eau chaude des vestiaires du stade SABATE. L'entreprise JUSSEY à GENLIS a été retenue pour cette opération d'un montant de 28 899,90 € HT.
- N° 13-06 - Réfection de la toiture du Mille Club. La société BOURNEAUD à DIJON a été retenue pour cette opération d'un montant de 48 278,75 € HT.
- N° 13-07 - Ravalement de façades (complet) de la Halte-Garderie + bâtiment annexe (Sud, Est et Ouest). La société RPPI à SAINT-USAGE a été retenue pour cette opération d'un montant de 18 630,00 € HT.
- N° 13-08 - Revêtement en enrobé sur la piste d'athlétisme du stade PATOUILLET (tranche ferme) et la liaison piétonne entre les bâtiments Prévert 1 et Prévert 2 (tranche conditionnelle). La société EIFFAGE à QUETIGNY a été retenue pour cette opération d'un montant de 11 419,40 € HT.

- N° 13-09 - Peinture à l'intérieur des locaux communaux. La société IPSV à GENLIS a été retenue pour cette opération d'un montant de 4 920,00 € HT.
- N° 13-10 - Fournitures de 10 défibrillateurs semi-automatiques. La société FND à TEMPLEMARS (Nord) a été retenue pour cette opération d'un montant de 10 190,00 € HT.

Il est précisé que Mme Sandrine MARICHEZ, directrice du Centre social de Genlis « Espace Coluche », dispensera une formation gratuite dans les locaux du Centre de loisirs à différents représentants d'association.

Les défibrillateurs seront mis en place sur site dès que les utilisateurs potentiels seront formés.

- N° 13-12 - Location sur 4 ans d'un véhicule utilitaire. La société GENERALE INDUSTRIELLE COMMERCIALE (GIC) à RUFFEY-LES-ECHIFREY a été retenue pour cette opération d'un montant de 15 456,00 € HT pour 4 ans.
- N° 13-13 - Spectacles pyrotechniques des 13 juillet et 20 décembre 2013. La société LA BILLEBAUDE à AUXERRE a été retenue pour cette opération d'un montant de 14 632,11 € HT.
- N° 13-15 - Programme artistique et festif de l'année 2014, décomposé en 2 lots : Lot 1 – Programmation artistique et Lot 2 – Fêtes populaires. La société GENERATION PROD a été retenue pour un montant de 90 000,00 € HT affectés au lot 1 et 6 400,00 € HT pour le lot 2.

D) QUESTIONS DIVERSES :

POINTS N° 6 – REMERCIEMENTS

- La Ville d'ESSEY-LES-NANCY, suite aux inondations subies par la commune et les habitants de GENLIS, a adressé un courrier en Mairie notifiant le vote par son Conseil municipal d'une subvention de 500 € pour notre commune.
M. Noël BERNARD n'a pas souhaité que ces 500 € soient versés directement à la commune mais a suggéré qu'ils soient répartis entre les associations qui sont venues en aide aux Genlissiens victimes de ces intempéries, à savoir : l'ARC-EN-CIEL qui a perçu 250 € et le SECOURS POPULAIRE, qui a perçu la même somme.
M. le Président de l'ARC-EN-CIEL a adressé une lettre de remerciements à M. le Maire de GENLIS et à M. le Maire d'ESSEY-LES-NANCY.
Mme la Présidente du SECOURS POPULAIRE a également remercié M. le Maire de GENLIS par un appel téléphonique.
- M. le Maire informe le Conseil municipal des remerciements reçus de la part de :
 - M. Martial MATHIRON, directeur de l'école primaire Jules Ferry, suite à la tenue du défi lecture au Centre social « Espace Coluche ».
 - M. le Président du SOUVENIR FRANÇAIS concernant la subvention exceptionnelle de 500 € qui permettra d'effectuer des travaux sur la sépulture de M. DELOGE.
 - L'association CSIT GENLIS qui, avec le soutien de la Commune, a permis à 55 enfants d'assister à l'un des derniers matchs du Championnat de France de Handball.
 - L'ADECA suite au prêt de la salle AGORA pour la promotion du dépistage des cancers avec notamment la mise en place d'une structure gonflable relative au cancer du côlon.

POINTS N° 7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme Nathalie ANDREOLETTI rappelle que Mme Nathalie CHAIX avait soulevé le problème de la circulation des camions entraînant des nuisances.
M. le Maire confirme qu'une pétition en ce sens est arrivée en mairie, que M. Jean MATHÉ a contacté M. MAGGIONI et que des contrôles de vitesse vont être demandés au Capitaine de Gendarmerie.
- Mme Nicole FUSIER demande où en est l'application de la décision « voisins vigilants ».
M. le Maire répond que tous les documents sont à la Préfecture, que le Cabinet de M. le Préfet a été relancé. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.
- Un DVD, copie d'une cassette du 50^e anniversaire de la Libération de GENLIS, est remis à chaque conseiller.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 19h30

Fait à GENLIS le 25/07/2013

LE MAIRE,
CONSEILLER GENERAL
NOEL BERNARD

